

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, M. Patrick PERDRIAU, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Isabelle LACREUSE, M. Antoine SANTOS, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES :
Mme Jacqueline BLAIN qui donne pouvoir à M. Patrick PERDRIAU
Mme Judith MONTAUBAN qui donne pouvoir à Bernadette MARTINEAU
Mme Christelle SOURISSE qui donne pouvoir à Sonia LAUTRU
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Christelle BRILLAUD

Date de la convocation : 07/10/2025

M. Julien GUILLON est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-10/07

OBJET : ECOLE PUBLIQUE DES TILLEULS – PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

VU Le Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport présenté par Madame Jocelyne GUIBERT, adjointe en charge des affaires scolaire, concernant le compte d'exploitation de l'école publique des Tilleuls pour l'année scolaire 2024/2025,

VU la répartition des enfants scolarisés par communes de résidence,

Considérant que le coût total annuel de fonctionnement de l'école publique des Tilleuls s'élève, pour 2024/2025 à 51 839,50 €,

Considérant que le nombre d'enfants scolarisés au 1er janvier 2025 est de 70,

Considérant que les enfants sont répartis de la manière suivante :

- o Communes des Brouzils : 62 enfants
- o Commune de Chauché : 1 enfant
- o Commune de la Rabatelière : 1 enfant
- o Commune de la Copechagnière : 6 enfants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver le compte d'exploitation de l'école publique des Tilleuls pour l'année scolaire 2024/2025, tel que présenté, avec un coût total de fonctionnement de 51 839,50 €.
2. De fixer le montant de la participation moyenne demandée par enfant à 740,56 €.
3. De solliciter auprès des communes d'origine les sommes suivantes :
 - o Commune de Chauché : 740.56 €
 - o Commune de la Rabatelière : 740.56 €
 - o Commune de la Copechagnière : 4 443,36 €
4. D'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Julien GUILLON

Le Maire
Emilie DUPREY

